

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
DÉCISION 493A-20240417-4368

**Adoption du budget de fonctionnement initial, plan des effectifs et marges de crédit 2024-2025**

---

ADOPTÉE par le conseil d'administration de l'INRS lors de sa 493<sup>e</sup> réunion tenue le 17 avril 2024, à la salle Armand-Couture, au siège de l'INRS, à Québec.

- CONSIDÉRANT les articles 53 et 54 de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, c. U-1);
- CONSIDÉRANT l'article 3.8.4 a) du *Règlement de régie interne* (Règlement 1) et l'article 2.2.4 du *Règlement sur l'administration et les finances* (Règlement 5);
- CONSIDÉRANT l'article 5 a) de la *Charte du comité d'audit*;
- CONSIDÉRANT la *Politique québécoise de financement des universités*;
- CONSIDÉRANT l'évaluation des effectifs étudiants effectuée en collaboration avec l'UQ, le registrariat et les centres;
- CONSIDÉRANT le cadre budgétaire élaboré par l'Université du Québec pour la préparation du budget de fonctionnement 2024-2025;
- CONSIDÉRANT le projet de budget de fonctionnement initial 2024-2025 élaboré par le Service des finances;
- CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité de direction lors de sa réunion tenue le 9 avril 2024 (72CD-20240409-741);
- CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité d'audit lors de sa réunion tenue le 11 avril 2024;
- CONSIDÉRANT les explications fournies en séance par la directrice de l'administration;
- CONSIDÉRANT les discussions en séance;
- Sur proposition de** Richard Boudreault  
**Appuyée par** Cynthia Bélanger

**IL EST PROPOSÉ**

1. D'adopter le budget de fonctionnement initial et le plan des effectifs 2024-2025.
2. D'approuver une marge de crédit de 10 M\$ en devise canadienne, incluant une marge de 1 M\$ en devise américaine, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025.
3. D'adopter les prévisions budgétaires, selon le format requis par le ministère responsable de l'enseignement supérieur pour l'année financière 2024-2025.
4. De mandater la directrice de l'administration et la directrice du Service des finances pour signer, au nom de l'INRS, tous les documents afférents au budget de fonctionnement requis par le Ministère.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Original signé par :  
Michel Fortin  
Secrétaire général